

Rapport du Président

Commission permanente du
jeudi 20 octobre 2022

N° CP-2022-9-12-9

N° applicatif 4106

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service logement et insertion des jeunes

Service consulté

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DES DISPOSITIFS D'INSERTION ET LOGEMENT JEUNES - ANNÉE 2022

Résumé : La crise sanitaire, économique et sociale a souligné les difficultés dans lesquelles se situent les jeunes en situation de précarité en termes d'accès à la formation, à un premier emploi et au logement.

Ce contexte a freiné l'autonomie des plus fragiles et leur construction en tant que citoyens engagés, contribuant aux potentiels et à l'essor de l'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace entend contribuer à la recherche de solutions en tenant compte des nombreux acteurs et dispositifs qui existent déjà et en souhaitant renforcer ce qui est efficace et a fait ses preuves.

Ainsi, 3 dispositifs destinés à soutenir l'insertion socio professionnelle et l'accès au logement des jeunes sont financés par la Collectivité européenne d'Alsace et exposés dans le présent rapport. Ces dispositifs ont permis à 1 270 jeunes en situation de précarité de bénéficier d'un suivi socio professionnel ou lié au logement : 826 ont bénéficié d'un suivi social au sein de la Plateforme Jeunes, 47 d'un hébergement et d'un accompagnement adapté en Colocation Coachée et 397 ont été suivis dans le cadre du dispositif Pass'Accompagnement avec un accès au logement autonome ou à un hébergement pour 105 jeunes, en 2021.

Il est proposé à la Commission permanente de renouveler l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations bas-rhinoises en charge des dispositifs dédiés aux jeunes pour un montant total de 645 616 € et d'approuver les termes des conventions à conclure avec les associations bénéficiaires : l'ETAGE, la Mission Locale pour l'Emploi, le Toit Haguenovien, l'ARSEA Gala et l'ARSEA Espérance.

Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle et l'accès au logement des jeunes, la Collectivité européenne d'Alsace soutient et encourage, depuis plusieurs années sur le territoire bas-rhinois, le développement de plusieurs dispositifs favorisant l'autonomie.

Ces dispositifs ciblent en majorité les jeunes fragiles, en rupture familiale et pour beaucoup d'entre eux sortants de structure ou d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. La plupart ont connu un parcours difficile, semé de ruptures et vivent prématurément une instabilité sociale, professionnelle et locative. La classe d'âge des 18-25 ans est l'une des plus impactée par les effets de la crise sanitaire et par l'actuel contexte socio-économique tendu, avec souvent le moins de protection sociale et pour certains sans soutien familial ou amical.

Dans ce contexte, l'ensemble des dispositifs financés est particulièrement important pour assurer un rôle d'amortisseur social et de prévention. Ces outils s'inscrivent pleinement dans la politique de la Collectivité européenne d'Alsace et figurent dans le Plan Départemental de l'Habitat 2018-2023, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 26 mars 2018 (CD/2018/008), dans le PDALHPD, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 2 novembre 2015 (CD/2015/110) et dans le plan Enfance Jeunesse Famille, adopté par le Conseil départemental du Bas-Rhin le 25 juin 2018 (CD/2018/021).

Ces partenariats prennent la forme de conventions annuelles ayant pris fin au 31 décembre 2021.

Il vous est proposé de les renouveler au titre de l'année 2022 pour les trois dispositifs décrits ci-dessous :

1 - LA PLATEFORME JEUNES DE L'ETAGE ET LE POLE SOCIAL DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI (MLPE)

Depuis janvier 2017, deux postes de travailleurs sociaux sont financés : un poste à **L'ETAGE** et un à la **MLPE de Strasbourg**. Ces professionnels agissent au sein d'une plateforme d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes bas-rhinois en situation de rupture ou en voie de l'être.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

Grâce à l'expertise de chacune des deux structures et à leur connaissance du public, la Plateforme Jeunes a pour mission l'évaluation globale de la situation des jeunes rencontrés. L'accueil, réalisé en proximité permet un diagnostic approfondi et un accompagnement sur mesure en fonction de la difficulté du jeune. L'objectif est de combiner les atouts de L'ETAGE et de la MLPE afin de pouvoir proposer aux jeunes une offre d'accompagnement globale, efficace et pertinente qui prend simultanément en compte les problématiques sociales et professionnelles.

L'ETAGE et la MLPE sont également en charge de l'observation de l'évolution des besoins sur le territoire afin d'adapter les réponses.

b) Données d'activité de l'année 2021 :

- Association L'ETAGE

En 2021, 1 006 jeunes ont été accueillis à L'ETAGE en permanence sociale, soit une augmentation de 15.5 % par rapport à l'année précédente et + 85 % en 5 ans, avec une accélération sur les 2 dernières années de crise sanitaire. La moitié des jeunes reçus arrive sans orientation préalable par un professionnel. Le bouche à oreille, les réseaux sociaux, font de L'ETAGE une structure identifiée par les jeunes.

Plus de 30 % des jeunes reçus déclarent avoir bénéficié d'une prise en charge durant leur minorité par l'Aide Sociale à l'Enfance.

La quasi majorité (46.37 %) des jeunes a moins de 20 ans et 513 jeunes reçus ont été orientés vers un référent de parcours pour un accompagnement au long cours.

Plus de 58 % des jeunes sont hébergés chez des tiers et pour près de 20 %, sont à la rue, squat ou abri de fortune.

Ce service permet un accompagnement souple et personnalisé, en vue d'une stabilisation sociale des jeunes pour les raccrocher ensuite à un dispositif d'insertion adapté. La stabilisation porte majoritairement sur l'accès à l'alimentation, l'ouverture de compte bancaire, l'établissement de papiers d'identité, la mise en place de la protection sociale, les demandes aides financières, etc.

- Mission Locale Pour l'Emploi (MLPE) :

La MLPE de Strasbourg a accompagné 5 975 jeunes, + 7 % par rapport à 2020, dont 2 767 inscrits pour la première fois en 2021.

Un travailleur social assure l'accueil des jeunes en entretien individuel sur prescription des conseillers en insertion professionnelle de la structure. Il œuvre en étroite concertation avec les conseillers en insertion et en complémentarité de ces derniers, au sein de chacune des 6 antennes de la Mission Locale sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et celle d'Erstein. Par un accompagnement renforcé, le travailleur social permet de sécuriser les parcours d'insertion des jeunes les plus en difficulté.

313 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social dont 49, (+ 24 %), de manière renforcée par la référente dédiée (405 entretiens individuels, 345 entretiens téléphoniques). Son activité a enclenché 2 051 propositions ou services. 86 jeunes sont issus de Quartier Prioritaire de la Ville.

c) Demande de subvention 2022

En 2021, ce dispositif, a bénéficié de l'octroi d'une subvention à hauteur de 46 800 € par structure, pour un montant total de 93 600 €.

En 2022, la MLPE et l'ETAGE ont renouvelé leur demande de subvention afin de financer un poste de travailleur social pour chaque structure, pour un montant respectif de 47 093 € (+ 296 €) et de 52 000 € (+ 5 200 €).

A noter qu'en 2018, L'ETAGE avait diminué sa demande de subvention jusqu'en 2021, en contrepartie de la participation financière d'un montant de 300 000 €, par le Département du Bas-Rhin, pour les travaux de rénovation du siège de l'association. La Mission Locale de Strasbourg, quant à elle, a réévalué sa demande en fonction de l'augmentation du point d'indice des personnels Mission Locale.

Il vous est proposé de répondre favorablement à ces demandes de subvention pour un montant total de 99 093 € et d'approuver la convention tripartite, jointe au présent rapport, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, la MLPE et l'association l'ETAGE.

2 –LA COLOCATION COACHEE

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) a pointé les difficultés rencontrées par certains jeunes à accéder à un logement autonome. Bien souvent, la situation fragile de certains jeunes de 18 à 25 ans, au regard des ressources, de l'autonomie nécessite l'expérimentation d'une autonomie locative transitoire, avant de pouvoir travailler l'accès au premier logement.

Il est par ailleurs nécessaire de stabiliser la situation socio-professionnelle du jeune accueilli.

Aussi, pour ce faire, un accompagnement spécifique est mis en place et assuré par 2 associations, **le TOIT HAGUENOVIE**n (territoire nord du Bas-Rhin) et par **l'ARSEA ESPERANCE** (territoire sud du Bas-Rhin).

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'association sous-loue une chambre meublée au jeune, lequel paie une redevance mensuelle nécessitant ainsi que le jeune ait un minimum de ressources (Contrat d'Engagement Jeune) ou en tout début de parcours professionnel. Les logements se situent à des endroits stratégiquement dynamiques, sur le territoire bas-rhinois, afin de favoriser l'accès à l'insertion professionnelle des jeunes. Le jeune signe un contrat d'occupation précaire et bénéficie d'un accompagnement social global de manière à gagner en autonomie. Il est placé en situation de locataire et de ce fait appréhende les droits et devoirs, liés à ce statut. Le dispositif bénéficie de tremplin à des jeunes en précarité, sans expérience locative ou en début de parcours professionnel. Bien que ne répondant pas à l'urgence, le dispositif de la colocation coachée, grâce à la réactivité des partenaires, offre une solution d'hébergement et de soutien à des jeunes fragilisés.

b) Données d'activité pour l'année 2021

- Association le Toit Haguenovien : 10 places

En 2021, l'association a maintenu son offre de logement au regard de la demande et des besoins exprimés, à 10 places. La localisation des logements est centrée sur 2 secteurs : Haguenau (3 : F3- F4) et à Saverne (1 : F4).

Le Toit Haguenovien a été destinataire de 13 nouvelles demandes de prise en charge en Colocation Coachée et hébergé sur l'année 10 jeunes, d'une moyenne d'âge de 20 ans, qui ont en point commun la rupture ou une grande distance avec les liens familiaux.

L'association le Toit Haguenovien a participé aux séances d'information sur le logement à destination des jeunes inscrits dans le dispositif « Garantie Jeunes » piloté par la Mission Locale d'Alsace du Nord. Ces séances permettent de renforcer le lien avec les acteurs locaux, d'améliorer la connaissance du dispositif sur les territoires concernés et cherchent à repérer et augmenter le nombre de jeunes à pouvoir bénéficier de ce dispositif. De ce fait, il est constaté une augmentation de jeunes orientés, par la Mission Locale, qui en 2021 reste le principal organisme orienteur des jeunes.

- Association ARSEA ESPERANCE : 38 places

En 2021, l'association a maintenu son offre de logement au regard de la demande et des besoins exprimés, à 38 places. La localisation des logements est centrée sur 2 secteurs : Sélestat (7 : F3- F4) et Molsheim (5 : F3-F4).

En 2021, ARSEA Espérance a accompagnés au total 37 jeunes, réceptionné 39 demandes d'hébergement et procédé à 15 nouveaux accueils. 8 jeunes ont pu intégrer un logement autonome en 2021.

L'association relève, comme les années précédentes, que la quasi-totalité des jeunes accueillis au sein de ce dispositif ont vécu avant leur arrivée des périodes complexes et leur parcours est bien souvent jalonné de ruptures diverses ou de parcours institutionnel au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance. Tout comme en 2020, les Missions Locales restent le principal orienteur. L'association a développé des actions collectives auprès du public de la Mission Locale de Sélestat.

c) Demande de subvention 2022

En 2021, l'association le Toit Haguenovien a été financée à hauteur de 25 000 € pour la mise en œuvre du dispositif pour 10 places par mois et l'association ARSEA ESPERANCE à hauteur de 39 100 € pour le financement de 23 places. Un co financement du dispositif est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).

Pour 2022, les deux associations sollicitent une subvention, de 25 000 € pour le Toit Haguenovien et 39 800 € (+ 700 €) pour l'association ARSEA ESPERANCE.

Il vous est proposé de répondre favorablement à ces deux demandes pour un montant total de 64 800 € et d'approuver les conventions de partenariat à conclure entre la CeA et les deux associations.

3- LE PASS'ACCOMPAGNEMENT

Dispositif phare de la collectivité en faveur des Jeunes, le Pass Accompagnement permet l'accompagnement vers l'insertion et notamment locative ainsi que le maintien en logement pour un public jeune, vulnérable, de 18 à 25 ans. Le dispositif propose un accompagnement global personnalisé.

La mise en œuvre de ce dispositif est assurée par 2 associations, **l'ETAGE** et **l'ARSEA GALA** :

- L'association l'ETAGE est chargée d'accompagner 140 jeunes par mois inscrits dans le dispositif avec une compétence géographique sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.
- L'association ARSEA GALA est chargée d'accompagner 70 jeunes par mois sur l'ensemble du département prioritairement hors Eurométropole de Strasbourg.

a) Offre de service et plus-value du dispositif

L'objectif du dispositif vise la stabilisation durable de la situation d'un public jeune en situation de précarité, à les accompagner et rendre possible un accès en logement, hébergement.

Après validation de la candidature, par les services de la CeA, un référent unique de parcours est désigné et assure l'accompagnement de chaque jeune, par le biais d'un « contrat d'objectif ». Cet accompagnement est adapté à la situation singulière de chaque jeune et peut porter sur une démarche active d'insertion sociale, une recherche de formation professionnelle adaptée, la mise à l'emploi, la gestion budgétaire, la recherche d'un hébergement adapté à la situation du jeune, d'un logement autonome et/ou le maintien dans le logement actuel.

Par l'intermédiaire de contact, de bilans d'étape et de sortie, le référent rend compte au service en charge de la gestion du dispositif à la CeA, de l'évolution de la situation individuelle, de chaque jeune suivi. Cet accompagnement se réalise au travers de contacts réguliers et peut durer jusqu'à 24 mois.

En outre, en matière de logement, le dispositif permet, de garantir la solvabilité du jeune vis-à-vis d'un propriétaire, via le Fonds de Solidarité Logement (FSL) et de soutenir l'insertion sociale et professionnelle du jeune, par des aides financières ponctuelles.

b) Données d'activité communes pour l'année 2021

Les deux associations ont accompagné sur l'année 397 jeunes. En 2021, 196 nouvelles demandes d'accompagnement ont été instruites par le service, dont 164 ont fait l'objet d'un accord de prise en charge. La durée d'accompagnement a été de 11,9 mois pour les 185 jeunes sortis du dispositif en 2021. Tout en sachant que sont comptabilisés dans cette moyenne les jeunes ayant quitté le dispositif avant le bilan des 3 mois et ceux dont la situation a nécessité de manière exceptionnelle et dérogatoire de poursuivre l'accompagnement au-delà des 24 mois.

Le dispositif a permis à 105 jeunes d'accéder au logement ou à l'hébergement (89 en logement autonome et 16 en hébergement).

Les associations ont connu deux années tendues liées au contexte sanitaire, durant lesquelles elles ont dû faire preuve d'adaptabilité et de réactivité pour maintenir leurs activités et accompagner des publics qui se sont souvent davantage fragilisés.

- Association l'ETAGE

L'association constate, comme les années précédentes, des jeunes fragilisés par un parcours morcelé et qui pour une grande part ont bénéficié d'une prise en charge ASE durant leur minorité. En 2021, l'association a pris en charge 105 nouvelles situations. La plupart des jeunes entrés dans le dispositif ont fait l'objet d'une orientation interne, (jeunes déjà en suivi par un référent de parcours) et vient illustrer la fluidité et logique de parcours des accompagnements au sein de l'association. Les établissements ASE et notamment les services dédiés à la prise en charge des MNA, restent orienteurs majeurs. 33 % des jeunes sont hébergés par des tiers, 5 % sont à la rue et 4 % en hébergement d'urgence.

- Association ARSEA GALA

52 nouvelles situations ont été prises en charge et l'association a accompagné 177 jeunes sur l'année 2021. Tout comme les années précédentes, le 1^{er} orienteur des jeunes reste les Missions Locales pour 75 %. Lors de la demande, 60 % des jeunes sont hébergés chez des tiers ou en famille avec des situations tendues, le risque de rupture est réel et 19 % sont accueillis en établissement ASE ou famille d'accueil, avec une fin de prise en charge toute proche. Par ailleurs, le service émet le constat que le public accompagné est de plus en plus fragile nécessitant de ce fait plus de temps pour mener à bien l'accompagnement global et l'accès au logement

c) Demande de subvention 2022

En 2021, l'association l'ETAGE a été financée à hauteur de 275 352 € pour l'accompagnement de 140 jeunes par mois sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Par ailleurs, un co-financement du dispositif est assuré dans le cadre d'une convention au titre du Fonds Social Européen (FSE).

L'association ARSEA GALA a été financée en 2021 à hauteur de 198 786 € pour l'accompagnement de 70 jeunes par mois sur le territoire bas-rhinois prioritairement hors Eurométropole de Strasbourg.

Pour 2022, l'ETAGE sollicite un montant de 282 234 € de subvention pour un nombre d'accompagnement identique. Il est proposé de retenir une augmentation calée sur le taux d'inflation 2021 de 1.6 %, soit 279 757 €. A noter qu'en 2018, l'association avait abaissé le montant de sa demande de subvention et ce montant a été maintenu jusqu'en 2021.

L'association ARSEA GALA sollicite, quant à elle, le montant de 201 966 € pour 70 accompagnement (nombre identique qu'en 2020).

Il vous est proposé d'accorder favorablement ces subventions au titre du dispositif PASS ACCOMPAGNEMENT pour un montant total de 481 723 €, afin de financer les deux associations en charge de la mise en œuvre du dispositif et d'approuver les conventions à conclure entre la CeA et les deux associations l'ETAGE (279 757 €) et ARSEA GALA (201 966 €).

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'un avis favorable de la 4^e Commission Solidarité, Habitat, Insertion et Lutte contre la pauvreté qui s'est réunie en date du 24 juin 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre de l'année 2022, des subventions de fonctionnement aux associations chargées de la mise en œuvre des dispositifs d'insertion et logement Jeunes sur le territoire bas-rhinois, telles que figurant dans le tableau ci-dessous et selon le détail joint en annexe au présent rapport, pour un montant total de 645 616 € :

| Dispositif/ Association | Subvention 2021 | Subvention 2022 demandée | Montant Augmentation | Proposition |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------|----------------------|------------------|
| Plateforme Jeunes | | | | |
| Association l'ETAGE | 46 800 € | 52 000 € | 5 200 € | 52 000 € |
| Mission Locale pour l'Emploi | 46 800 € | 47 093 € | 293 € | 47 093 € |
| Colocation Coachée : | | | | |
| ARSEA Espérance | 39 100 € | 39 800 € | 700 € | 39 800 € |
| Le TOIT | 25 000 € | 25 000 € | - | 25 000 € |
| Dispositif Pass Accompagnement | | | | |
| Association l'ETAGE | 275 352 € | 282 234 € | 4 405 € | 279 757 € |
| ARSEA GALA | 198 786 € | 201 966 € | 3 180 € | 201 966 € |
| TOTAL | 631 838 € | 648 093 € | 13 778 € | 645 616 € |

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2022 :

| Programme | Opération | Enveloppe | Tranche | NATANA | Montant |
|-----------|-----------|-----------|---------|-------------------------|-----------|
| P248 | O002 | P248E03 | T08 | (3448) 65 – 65748 – 424 | 99 093 € |
| P248 | O002 | P248E03 | T09 | (3448) 65 – 65748 – 424 | 481 723 € |
| P248 | O002 | P248E03 | T10 | (3448) 65 – 65748 – 424 | 64 800 € |

- d'approuver les termes des cinq conventions jointes au présent rapport, à conclure avec les associations bénéficiaires susmentionnées et de m'autoriser à les signer,

- de préciser que ces subventions seront versées selon les modalités détaillées dans les conventions, à conclure avec les associations bénéficiaires, ci-jointes en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that ends in a small arrowhead pointing upwards and to the left.

Frédéric BIERRY